



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ordonnance « Congés » dans la FPE et FPT La fédération Interco CFDT indignée !

À Paris
16 avril 2020

Publiée au Journal officiel daté de ce jour, cette ordonnance entérine le **principe d'imposer le prélèvement et la prise de congés** (RTT et congés annuels) aux agents publics de l'État et de la territoriale.

Si la démarche de solidarité et de gestion de crise décrite dans l'exposé des motifs peut s'entendre, encore eut-il fallu qu'elle soit concertée, intelligible et logique.

Nous en sommes très loin ici car cette ordonnance est prise sans **qu'aucune concertation ou dialogue social n'ait eu lieu préalablement**.

Elle est censée s'appliquer sur deux périodes : l'une du 16 mars au 16 avril, autorisant **de façon arbitraire et rétroactive** le prélèvement de jours de congés. L'autre, laissée à la « **discretion** » des **chefs de service**, du 17 avril à la fin (non précisée) de l'état d'urgence sanitaire.

Par ailleurs, l'ordonnance fait également **fi des différents régimes** horaires (et donc **de congés**) existant chez les employeurs publics et génèrera donc des **inégalités** de traitement.

De surcroît, elle laisse implicitement entendre que les agents placés en **télétravail** sont moins productifs, créant ainsi des divisions inutiles et contre-productives.

Enfin, par **sa rédaction alambiquée** et manifestement précipitée, cette ordonnance va imposer des calculs d'apothicaire qui ne manqueront pas de **produire des erreurs** (accentuées par les périodicités particulières de travail qu'imposera la période de déconfinement) et donc... des recours.

La fédération Interco CFDT considère que ce **texte est injuste pour les agents** et n'est tout simplement **pas à la hauteur** qu'exige un acte RH jugé pourtant essentiel.

On ne joue pas **unilatéralement** et **arbitrairement** avec les acquis des travailleurs et cette façon de procéder du gouvernement vient factuellement contredire les vœux de concorde et de cohésion formés par le Président de la République. **C'est inquiétant pour l'avenir**.

Pour la CFDT en revanche, « **s'engager pour chacun et agir pour tous** » demeure plus que jamais d'actualité.

CONTACT

Tél : 06 88 21 58 60
fthos@interco.cfdt.fr

François THOS
Secrétaire national

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.